



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 septembre 2011

Hervé Matthey-Junod, Président, souhaite la bienvenue à tous et spécialement aux nouveaux conseillers puisque nous abordons une nouvelle législature. Il accentue son souhait de siéger avec du plaisir et de la bonne humeur.

Une petite erreur d'impression s'est glissée dans l'ordre du jour : au point 7, il s'agit du préavis 7/2011 et non 7/2012.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 38

Membres excusés : 2

Membres absents : -

Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour suivant tel que communiqué dans la convocation n'appelle pas de commentaires:

1. Communication du bureau
2. Assermentation de divers conseillers
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2011
4. Nominations aux commissions de naturalisation, d'urbanisme, de recours en matière d'informatique et de recours en matière d'impôts
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis 1/2011 : Demande de compétences municipales
7. Préavis 2/2011 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
8. Préavis 3/2011 : Demande d'autorisation générale de plaider
9. Préavis 4/2011 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
10. Préavis 5/2011 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
11. Préavis 6/2011 : Arrêté d'imposition pour l'année 2012
12. Préavis 7/2011 : Création d'une route d'accès et d'un cheminement piétonnier au lieu-dit « Les Grandes Vignes ». Demande de crédit d'investissement
13. Préavis 8/2011 : Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (ACP) à Trélex
14. Divers.

1. Communications du bureau :

Le Président rappelle l'importance de se familiariser avec le Règlement du Conseil communal et de se préparer aux séances des commissions, afin de pouvoir y contribuer activement et positivement. Les documents ad hoc sont également disponibles sur Internet. Il rappelle que les missions des diverses commissions de travail, entre autres la commission des finances et de gestion, sont très clairement formulées dans le Règlement de commune. Il souligne le

devoir de respect et de confidentialité, la nécessité de parler debout et dans le micro lors d'interventions et de présenter les projets, postulats ou motions par écrit. La rubrique « divers » en fin de séance est là pour permettre de faire passer un message ou poser des questions simples, qui ne seront pas soumises au vote. Lors d'un vote, chaque conseiller doit voter en levant la main, même en cas d'abstention ou d'avis contraire.

2. Assermentation :

Les conseillers suivants – absents lors de la séance d'assermentation par le Préfet – se présentent devant l'assemblée pour être assermentés : Alexandre Ansermet, Patrik Berger, Christian Flückiger, Kathryn Granges, Edmond Granges, Eveline Haesler, Nathalie Sandoz, Heinz Schmid et Philippe Widmer.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 juin 2011 :

Il n'y a pas de remarques.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Nominations de diverses commissions :

Commission de naturalisation :

Cette commission est expressément constituée sur demande de la Municipalité.

Sont nommés membres : Claire Hausermann, Jean-René Lepezel et Evelyne Haesler, suppléants : Kathryn Granges et Pascal Guyot.

Commission d'urbanisme :

Sont nommés membres : Jean-François Burkhalter, Christian Flückiger et Christos Kornaros, suppléants : François Matthey et Pascal Ansermet.

Commission de recours en matière informatique :

Sont nommés membres : Jean-Marc Errecart, Fabien Galand et Georges Lacôte, suppléants : Nathalie Sandoz et Irène Christinet.

Commission de recours en matière d'impôts :

Sont nommés membres : Patrik Berger, Pascal Muriset et Edmond Granges, suppléants : Heinz Schmid et Pascal Steimer.

5. Communications de la Municipalité :

Christian Pierrehumbert, Syndic :

- Les statuts annexés au préavis No 8/2011 comportent une erreur dans la partie « Modifications des statuts ». Comme cette erreur est mineure et que le président de la commission en avait été averti avant les séances de travail de la commission, la discussion aura quand même lieu ce soir. Un nouvel exemplaire est distribué.
- Le Conseil Régional du district de Nyon a édité deux brochures, une blanche et l'autre orange. La brochure orange est à l'intention des nouveaux élus et informe sur le rôle et les buts du Conseil Régional, tandis que la brochure blanche est destinée à tout le monde et traite du rapport d'activités de l'année précédente. Des exemplaires sont à disposition. Le Conseil Régional est une organisation qui prendra de plus en plus d'importance et il est nécessaire que chacun prenne connaissance de ses activités.
- La Municipalité a été informée des nouveaux horaires de la poste de Gingins. Elle estime que la démarche était un peu cavalière et a écrit à La Poste un courrier dans ce sens. La Poste affirme qu'elle ne fermera pas ses portes à Gingins !
- Il existe une association des anciens syndics du district de Nyon : celle-ci se réunit tous les ans et cette année ce fut à Chésereux le 17 août dernier. Les anciens syndics ont effectué une visite du site de Bonmont.

- Le vendredi 26 août, les préfets du district de Nyon ont demandé à être reçus avec les responsables des chefs de service à Chésereux. Ils ont visité divers lieux de la commune et ont apprécié le tour de la Dôle avec le garde forestier.
- La nouvelle Loi sur les Communes était en consultation jusqu'au 20 septembre et la Municipalité a fait une réponse par rapport à un article prévoyant une nouvelle Commission Générale, sorte de super-commission qui serait au-dessus des commissions des finances et de gestion. Elle a réagi négativement comme l'ont fait les autres communes d'Asse et Boiron.

Georgette Ansermet, Municipale :

- En juin 2011 la Municipalité a présenté un préavis concernant le terrain de pétanque, qui sera situé devant l'école côté Jura. Quatre gaines techniques de la Romande Energie ont été découvertes. Un drain a dû être recréé contre le mur. Le total général était de 33'000 CHF. Il faut maintenant y ajouter 1'070.75 CHF. Il y a également un problème d'eau qui ne s'infiltré pas assez vite dans le terrain. L'entreprise en a été informée.

Patrick Barras, Municipal :

- Un portail virtuel est mis à disposition de toutes les sociétés locales qui organisent des manifestations. Il est disponible sur Internet et comprend 15 pages à remplir. Cela permet notamment à la police de savoir où ont lieu les rassemblements.
- Les comptes concernant la porte d'entrée de la route de Grens ne sont pas encore terminés. Ils seront présentés en décembre.
- Concernant les déchets verts, le cap des 123 containers a été franchi. Plus de 200 ménages utilisent ce moyen de recyclage.
- Une réfection du cimetière va avoir lieu prochainement : elle concerne la partie Nord côté Genève et les concessions 423 à 433.
- Le contrat de déneigement avec Monsieur Eric Ansermet a été reconfirmé pour cette année.

Viktor Haesler, Municipal :

- Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui a été envoyé à Lausanne pour consultation reviendra dans 1-2 mois.

6. Préavis No 1/2011 : Demande de compétences municipales :

Jean-Robert Küffer rapporte pour la commission des finances.
Personne n'ayant demandé la parole, la discussion a été rapidement close.
Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 2/2011 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner :

Alexandre Rigamonti rapporte pour la commission des finances.
Personne n'ayant demandé la parole, la discussion a été rapidement close.
Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 3/2011 : Demande d'autorisation générale de plaider :

Francis Baud rapporte pour la commission des finances.
Personne n'ayant demandé la parole, la discussion a été rapidement close.
Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis No 4/2011 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie générale :

Alexandre Rigamonti rapporte pour la commission des finances.

La Commission des Finances propose un amendement sous forme de l'ajout en fin du texte relatif à la décision, de la phrase « sans excéder une durée de placement de 12 mois ».

Roland Oppliger, Municipal, ajoute que la Municipalité soutiendra cet amendement.

Discussion :

J-F. Burkhalter désire savoir quel serait le montant et sur quel instrument se ferait le placement.

Roland Oppliger, Municipal, ne pense pas qu'il y aura des placements à court terme et comme la Municipalité est tributaire de la Loi sur les Communes, il s'agira de placements sûrs et non de produits dérivés !

Vote sur l'amendement : il est accepté à la majorité avec 1 abstention et 1 avis contraire.

Vote sur le préavis amendé : il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

10. Préavis No 5/2011 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie :

Alexandre Rigamonti rapporte pour la commission des finances.

Celle-ci propose par amendement une augmentation du montant maximum du compte courant de trésorerie de 3 à 4 millions CHF.

Roland Oppliger, Municipal, salue cette proposition. Il considère cependant que la décision sur ce point ne doit pas préjuger de la décision qui sera prise sur le préavis No 6/2011. En effet, l'acceptation du préavis No 5/2011 et une éventuelle décision de la commission des finances sur le préavis No 6/2011 mettrait la commune dans une grave crise financière à court terme.

Discussion :

La commission des finances souhaite que le Conseil communal soit informé à chaque séance de l'état de la trésorerie.

Roland Oppliger, Municipal, répond que ces séances sont publiques et qu'il n'est ni opportun ni sage de communiquer ces informations. La Municipalité est prête à communiquer l'état des finances à la commission des finances.

Outre l'état de notre trésorerie, Philippe Widmer désire connaître l'état de nos placements.

Roland Oppliger, Municipal, répond que la Commune a uniquement des actions à la Romande Energie, des comptes à l'UBS, des obligations de la Caisse d'Epargne de Nyon, 3 millions en réserve pour la piscine, 840'000 CHF sur le compte CCP, dont 579'000 CHF seront utilisés pour la péréquation.

Philippe Widmer se veut rassurant, surtout auprès des nouveaux conseillers en disant que nous avons quand même une réserve d'argent assez conséquente clairement affectée, mais qui ne nous met pas en crise.

Christian Pierrehumbert, Syndic, rajoute que la Commune ne touchera pas l'argent mis de côté mais que seule la liquidité sera utilisée.

Philippe Widmer ne s'estime pas satisfait de cette réponse et ne comprend pas qu'on emprunte si l'on possède des fonds dans « un autre pot ».

Vote sur l'amendement : c.-à-d.:

14 avis favorables, 12 avis contraires, 11 abstentions

Vote sur le préavis amendé :

23 avis favorables, 0 avis contraire, 14 abstentions.

Christian Pierrehumbert, Syndic, remercie l'assemblée pour ce vote en soulignant qu'il faudra contrôler cette ligne de crédit.

11. Préavis No 6/2011 : Arrêté d'imposition pour l'année 2012 :

Francis Baud rapporte pour la commission des finances.

Roland Oppliger, Municipal, a eu connaissance d'acomptes d'impôts prévus en excès à la fin de l'année 2010. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un manque de prudence. L'investissement majeur que constitue la piscine est entièrement fait d'épargne et n'a donc aucune influence sur le ménage courant. Les crédits extrabudgétaires que constituent la porte d'entrée de la route de Grens, l'étanchéité du toit de la ZUP, la réfection de la place de jeux ont été votés au temps où les rentrées d'argent venant du Canton ne laissaient pas supposer une telle situation. Notre commune a vécu au-dessus de ses moyens. La péréquation et la facture sociale ne sont depuis 2011 plus liées au taux d'imposition mais à la valeur du point d'impôt. Cette importante nuance implique une augmentation du taux d'impôt. Ne pas augmenter nos impôts augmentera encore notre déficit. Il appartient aussi aux membres de ce conseil de communiquer sans ambiguïté l'absence de cause à effet à certains villageois. Le montant du fond de réserve générale était de 22'900'000 CHF en 2007 il a diminué à 17'200'000 CHF fin 2010. Ne pas vouloir tenter d'équilibrer nos finances après trois années de déficit contredit un principe de durabilité.

Discussion :

Christian Flückiger estime important que la Municipalité explique pourquoi nous avons reçu trop d'argent et quelles en sont les conséquences.

Roland Oppliger, Municipal, répond que le Canton a facturé des acomptes trop élevés (cela concerne les impôts 2006) et lors du décompte final il y a eu des surprises.

Christian Pierrehumbert, Syndic, rappelle que nous ne sommes pas la seule commune dans cet état (voir Gingins, La Rippe) Nous n'avons aucune visibilité sur les finances cantonales.

Philippe Widmer remercie la commission des finances pour son rapport et la Municipalité d'avoir apporté des informations précieuses. Toute augmentation d'impôt doit être combattue, ou du moins fortement débattue, car c'est une décision lourde de conséquences. Il est très regrettable et scandaleux de venir avec une telle proposition dans l'environnement économique actuelle. Cependant, il faut reconnaître que ce qui constitue le scandale c'est avant tout le taux d'imposition cantonal vaudois très élevé dans l'échelle comparative suisse, auquel s'ajoute une politique de transfert continu de charges sur les communes qui les contraint à devoir à leur tour augmenter leur taux d'impôt pour combler le déficit structurel ainsi créé. La recommandation de la Commission des finances de différer la décision dans l'attente d'éléments rendant celle-ci absolument inéluctable est louable. Cette politique est appliquée depuis plusieurs années et était judicieuse car la commune disposait d'une épargne réelle en espèces sonnantes et trébuchantes qui lui permettait d'assumer tout risque de déficit de trésorerie sans devoir recourir à l'emprunt. Aujourd'hui notre épargne restante est affectée à notre don promis dans le cadre de la construction de la piscine. Il n'y a donc plus de matelas de sécurité. Ainsi, il est absolument nécessaire d'équilibrer les comptes de la commune en adaptant nos dépenses et nos revenus. La marge de manœuvre sur les dépenses est minime en regard de la taille de notre budget. Par contre, compte tenu de la particularité bien connue de la répartition des contributions fiscales dans notre commune, une dette créée pour financer notre compte de fonctionnement pourrait s'avérer vite difficile à rembourser si un gros contributeur fiscal devait quitter notre territoire. Selon les circonstances l'effort fiscal des contribuables restant pourrait être très élevé pour rembourser cette dette. En conclusion, par prudence il est préférable de faire un petit effort maintenant ; notons que ces gros contribuables influencent fortement notre contribution à la péréquation cantonale mais participent aussi proportionnellement à son financement.

Jean-René Lepezzel remarque que la Commune ne propose qu'une augmentation des impôts pour faire face à l'augmentation des coûts et souhaite que celle-ci propose une autre solution pour diminuer ces coûts. Il rappelle que lors du dernier conseil nous avons voté une donation de 16'000 CHF à Télé-Dôle et qu'il serait sage de contenir ce genre de dépenses.

Roland Oppliger, Municipal, répond qu'il a reçu récemment la péréquation pour 2010 avec un taux de 50ct. et que l'effort demandé est de 44.81 points. La charge salariale étant d'environ 700'000 CHF nous fonctionnons avec 5.19 points. Les coûts ont augmenté et on nous présente une augmentation au lieu de réductions. Il souhaite recevoir plus de propositions pour diminuer les coûts. Si on diminue les coûts il faut savoir qu'on n'entretient plus les forêts, les routes et les bâtiments. Nous avons un déficit structurel. Le Canton nous propose même

un taux à 60.7 % pour fonctionner ! En septembre 2010 la Commune a encaissé 6'228'000 CHF d'impôts, 3'718'000 CHF et en septembre 2011. Il nous manque donc 2,5 millions CHF et il faut prendre les mesures qui s'imposent.

Jean-François Burkhalter désire savoir si la cause en est le départ des contribuables de la commune et demande si 50 ct est un chiffre magique.

Roland Oppliger, Municipal, répond que c'est dû en grande partie à la péréquation de 2010 : il a appliqué une correction sur les trois dernières années.

Philippe Widmer souhaite encore des précisions sur le taux calculé.

Roland Oppliger répond qu'il n'a pas tenu compte des amortissements dans le calcul.

Philippe Widmer apprécie la remarque de la Municipalité qui confirme qu'il n'est pas dans son intention d'endetter la commune sans savoir comment rembourser les dettes. C'est rassurant et, comme elle le dit, il faut bien analyser les investissements. Sans anticiper sur le point suivant à l'ordre du jour, il faut garder à l'esprit que tout nouvel investissement devra dorénavant être analysé non plus comme une dépense de notre épargne, mais sous l'angle de l'effet sur notre compte de fonctionnement, donc de notre fiscalité, puisque chaque année de l'argent liquide provenant de nos impôts devra être affecté au remboursement de l'emprunt effectué pour payer l'investissement. Quand on passe d'une situation sans dette à une situation avec dettes à rembourser, il n'y a pas de miracle, il faut bien des revenus supplémentaires, c'est-à-dire de nouveaux contribuables ou des impôts plus élevés si toutes choses restent équivalentes.

Alexandre Rigamonti rappelle que la commission des finances n'est pas contre l'augmentation du point d'impôts mais la propose en fin d'année quand on aura une visibilité plus claire. Il estime que les choses seront plus visibles dans 12 mois, puisque nous avons actuellement des problèmes de trésorerie.

Georges Lacôte soulève que si nous n'augmentons pas notre point d'impôt, nous aurons un problème avec le financement des polices cantonales.

Christian Flückiger approuve Philippe Widmer en disant qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Vote :

21 avis favorables, 11 avis contraires, 5 abstentions.

Christian Pierrehumbert, Syndic, annonce qu'un vote négatif aurait eu un impact sur le futur. Il aurait été impossible de présenter quelque chose de réaliste. Il sera déjà difficile d'équilibrer le budget même avec cette augmentation et la Municipalité travaillera à présenter un budget cohérent au mois de décembre prochain.

12. Préavis No 7/2011 : Création d'une route d'accès et d'un cheminement piétonnier au lieu-dit « Les Grands Vignes » Demande de crédit d'investissement :

Dominique Vallet de Villeneuve rapporte pour la commission ad hoc.

Jean-Robert Küffer rapporte pour la commission des finances.

Patrick Barras, Municipal, relève que cette route a été calquée sur la même philosophie que les autres routes du village, à savoir une partie pour le trafic automobile et une partie pour les piétons. Une route plus large prêterait la sécurité des piétons et inciterait certains à se garer sur les bas-côtés.

Les bus scolaires n'emprunteront pas cette route. Le parking de la place reste accessible pour la piscine. Les luminaires de petites tailles sont justement destinés aux piétons et non aux automobilistes. La bande de pavés constitue une partie trottoir. La zone 30 km/H sera demandée au Canton. Trois projets ont été faits mais ils ne convenaient pas. Celui-ci est tout à fait acceptable. Les soumissions seront lancées mais les travaux seront exécutés en 2012.

Discussion :

Christian Flückiger est gêné par le rapport de la commission des finances. Il rappelle que la route sera faite de toute façon indépendamment du projet de la piscine.

Pascal Ansermet estime que la commission ad hoc a rendu un rapport très fouillé. Il pense cependant qu'un trottoir sécurisé doit marquer la différence de niveau avec la route.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'une différence de niveau empêcherait l'évacuation des eaux.

Christian Jöhr demande pourquoi le trottoir ne peut se faire de l'autre côté.

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est impossible du fait de l'accessibilité à cette zone agricole.

Jean-René Lepezzel se réfère au plan qui prévoyait une zone arborisée.

Patrick Barras, Municipal, répond que par souci d'économie celle-ci est laissée en attente, d'autant plus que la zone industrielle prévoit une caserne pour les sapeurs-pompiers.

Dominique Vallet de Villeneuve demande pourquoi on ne peut attendre une confirmation de financement de l'AIAB pour construire la route.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'il faut dissocier les étapes des travaux et que la Municipalité désire avancer avec les soumissions – comme mentionné par Patrick Barras. En ce qui concerne le parking, s'il était question initialement de louer le parking à l'AIAB, aujourd'hui la Municipalité préconiserait plutôt un partage des coûts.

Nicolas Schwab espère que le projet de l'arborisation ne sera pas oublié.

Fabien Galand désire savoir pourquoi la route n'est pas payée par l'AIAB.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'elle sera seulement aménagée et que des entreprises (qui n'ont rien à voir avec la piscine) l'utiliseront également.

Christian Jöhr se demande pourquoi elle ne suit pas le tracé actuel.

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est à cause de la zone d'utilité publique.

Philippe Widmer demande à Roland Oppliger, Municipal des finances, si cet investissement dont le remboursement nécessitera une dépense a été pris en compte dans l'augmentation des impôts.

Roland Oppliger, Municipal, répond que non.

Patrick Barras précise que l'éclairage est nécessaire puisqu'il s'agit d'une route et que les normes prévoient l'espacement entre les luminaires.

Philippe Widmer pose deux questions à la Municipalité :

Premièrement, les simulations et prévisions pour la proposition d'un taux d'impôt permettant d'équilibrer le compte de fonctionnement ont-elles été faites sur la base des déficits comptables, passés et anticipés dans le proche avenir, ou sur la base des déficits réels de trésorerie.

Deuxièmement, est-ce que la charge fiscale nécessaire au remboursement de l'emprunt nécessaire au financement de cette route a été prise en considération dans la fixation du taux fiscal proposé ce soir.

Roland Oppliger, Municipal, confirme qu'il a bien tenu compte des déficits de trésorerie et non des déficits comptables. Quant à la deuxième question la réponse est non.

Philippe Widmer tient à rendre attentif le Conseil que nous sommes donc dans le cas de figure où nous dépensons l'argent que nous n'avons pas. Il faut garder à l'esprit que le luxe se paie et que, sur la base d'un investissement de plus de 500'000 CHF totalement financé par un emprunt, il faudra tenir compte dans les budgets d'une charge financière annuelle de l'ordre de 50'000 CHF à 100'000 CHF selon la durée de remboursement. En réponse à un conseiller relevant que la durée d'amortissement est de 25 ans, Philippe Widmer tient à préciser qu'il faut totalement dissocier l'amortissement, qui est une simple écriture comptable, du remboursement de l'emprunt sur 5 à 10 ans qui lui, tout comme nos impôts, se paie en espèces. Il rappelle que seul le remboursement régulier des dettes peut permettre à une commune d'assurer une politique d'investissement régulière et harmonieuse.

Enfin, Philippe Widmer insiste sur le fait que si nous nous sommes présentés à l'élection au Conseil communal nous devons rendre des comptes aux citoyens de Chéserey qui nous ont élus. Puisque nous sommes en train de dépenser de l'argent que nous n'avons pas et qu'il s'agit d'un investissement dans une infrastructure sans rendement direct, il demande quels sont les arguments qui ne nous permettraient pas d'abandonner le projet de cette route, ou de le reporter à un moment où nous aurons une vue plus claire sur notre situation financière ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que nous avons absolument besoin de cette route pour l'accès à la piscine. La seule alternative serait de trouver des partenaires pour la construire.

Patrick Barras rappelle également que la livraison des pellets pour la chaufferie - qui se fera par cette route – aura lieu en dehors des heures de pointe scolaires.

Danièle Herren revient sur la remarque de Christian Pierrehumbert et demande pourquoi nous ne pouvons chercher des partenaires et faire la route une fois ces partenaires trouvés.

Christian Pierrehumbert, Syndic, rappelle que l'utilisation de cette route a une vocation mixte, d'une part pour la piscine et d'autre part pour d'éventuels locaux des pompiers et bâtiments de la nouvelle zone d'activité. La piscine n'est qu'un élément parmi d'autres. Ce ne serait pas juste de faire participer les partenaires de l'AIAB.

Vote :

22 avis favorables, 10 avis contraires, 5 abstentions.

Patrick Barras remercie les conseillers pour leur confiance et assure que la Municipalité ne va pas se précipiter sur le projet mais laisser entrer les soumissions.

13. Préavis No 8/2011 : Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (ACP) à Trélex :

François Mathey rapporte pour la commission ad hoc.

Personne n'ayant demandé la parole, la discussion a été rapidement close.

Avant de passer au vote, le Président rappelle que nous votons sur l'acceptation du préavis tenant compte de la modification apportée à l'art. 24 des Statuts, à savoir la suppression de la phrase « Chaque année le membre le plus ancien est remplacé selon un tournus établi entre les communes membres ».

Vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

14. Divers :

Georges Lacôte rappelle que le chemin piétonnier descendant à Grens devait être en gravier bitumé.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'en effet la Municipalité avait mis une réserve à la réception de ces travaux. Puis elle a eu l'assurance de la part des maîtres de l'ouvrage que ce chemin ne bougerait pas : il est stable et ce serait dommage de le bitumer. Un nouveau point de situation sera fait dans une année.

Jean-Robert Küffer s'enquiert du nouveau site internet de la commune annoncé par la Municipalité pour fin septembre 2011.

Georgette Ansermet, Municipale, répond que le projet aura quelques mois de retard..

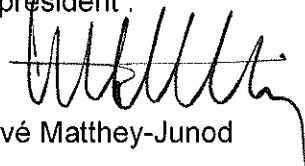
Le Président, intervient pour les points suivants :

- Des volontaires sont recherchés pour compléter les effectifs du Bureau électoral lors des prochaines élections fédérales. Claire Häusermann, Christian Flückiger et Monique Locatelli se portent volontaires et sont remerciés.
- Lors des élections le dimanche matin, le bureau est ouvert et les membres du conseil sont cordialement invités à préférer le bureau de vote plutôt que de glisser leur enveloppe dans la boîte de la commune.
- Le 16 novembre à 20h30 aura lieu à Rolle l'assemblée générale de la Fédération vaudoise de coopération pour les projets de développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées des pays du Sud (Fedevaco). Cette fédération invite les membres des Conseils à leur assemblée, pour une présentation de leurs prestations et de résultats concrets. Les personnes intéressées à représenter le Conseil communal peuvent s'adresser auprès du Président jusqu'au 31 octobre 2011.
- Il est rappelé aux délégués des diverses commissions intercommunales que l'un d'entre eux se doit de faire un bref compte-rendu des activités lors de chaque séance du Conseil communal.

- Les membres du Conseil communal sont invités à vérifier leurs coordonnées en fin de séance auprès de la Secrétaire du conseil.
- La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 1^{er} décembre 2011 à 18h30 (au lieu de 20h00) et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année.

La séance se termine à 22h 15.

Le président :



Hervé Matthéy-Junod



La secrétaire :



Lilly Steimer